



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Un forum consultatif concluant : les entreprises biologiques québécoises rejettent majoritairement le projet de réglementation fédérale actuel

Magog, le 16 avril 2009 – Réunis à Drummondville le 7 avril 2009 à l'occasion d'un forum consultatif, plus de 110 représentants du secteur biologique québécois, dont près d'une centaine de dirigeants d'entreprises, ont pu se prononcer sur la pertinence du nouveau projet de règlement fédéral sur les produits biologiques, rendu public le 14 février dernier. Plus de 70 % des personnes participantes ont déclaré que le projet de règlement fédéral dans son contenu actuel ne favorisait pas le contrôle des produits biologiques et le développement des entreprises biologiques au Québec et au Canada.

Ce forum consultatif organisé par la Filière biologique du Québec, à la demande du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), était très représentatif de l'ensemble de l'industrie. Il regroupait en effet 50 représentants du secteur de la production, 29 représentants du secteur de la transformation, 15 représentants du secteur de la distribution et 16 conseillers aux entreprises. Tous ont pu se prononcer sur le projet de réglementation et sur les répercussions possibles de ce projet sur les entreprises, après avoir bien pris connaissance de l'historique du dossier, du contenu du projet de règlement et des enjeux qu'il comporte pour le secteur et l'industrie.

De façon générale, peu de points positifs ressortaient concernant le projet dans sa forme actuelle. Les participants reconnaissaient cependant le besoin d'une réglementation canadienne qui puisse s'appliquer uniformément à travers le Canada et améliorer l'environnement commercial des entreprises. Ils souhaitaient également que la réglementation qui sera en vigueur facilite la reconnaissance des produits et les ententes d'équivalence avec d'autres pays.

Le projet de réglementation a suscité de nombreuses réserves et plusieurs points négatifs ont été exprimés par les participants sur l'ensemble du projet. De façon générale, ils ont fait valoir que le contenu actuel de la réglementation risquait de diminuer significativement la crédibilité et la notoriété des produits biologiques auprès des consommateurs. Quant aux propositions concernant le système lié à la gestion des exportations et des importations, ainsi que celles concernant le système d'accréditation des produits, elles ont tout simplement été jugées inacceptables. De plus, les coûts du système de contrôle ont soulevé beaucoup d'inquiétude de la part des dirigeants d'entreprises.

En ce qui concerne les exportations et les importations de produits biologiques, les participants au forum ont confié à la Filière, sur la base d'un vote largement majoritaire, le mandat de réclamer auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) :

- que les produits biologiques exportés du Canada soient certifiés aux normes canadiennes par un organisme de certification accrédité par l'ACIA;
- que l'article 29 (2) du projet de règlement soit remplacé par un article qui permettra l'importation d'un produit biologique, seulement si ce produit est certifié à des normes équivalentes à la norme canadienne par un organisme de certification reconnu par l'ACIA.

En ce qui a trait au système d'accréditation proposé dans le projet, toujours par un vote largement majoritaire, les participants ont confié à la Filière le mandat de réclamer auprès de l'ACIA. :

- que le système d'accréditation proposé pour le Canada soit harmonisé à ceux des pays industrialisés qui réglementent les produits biologiques;
- que l'ACIA désigne, à titre d'organisme d'accréditation, toute instance d'accréditation canadienne constituée nommément en vertu d'une réglementation gouvernementale canadienne de niveau fédéral et provincial.

Pour ce qui est de la stratégie à adopter dans ce dossier par les représentants de la Filière et du gouvernement du Québec, les participants ont tenu compte du fait que les démarches administratives effectuées auprès de l'ACIA par la Filière au cours des 30 derniers mois n'avaient pas donné les résultats escomptés. Ils se sont donc prononcés majoritairement pour que:

- la Filière adopte le plus rapidement possible une approche politique afin d'obtenir les changements souhaités par l'industrie biologique québécoise au regard du *Règlement fédéral sur les produits biologiques*.

La Filière biologique considère avoir atteint l'objectif principal du forum, qui était de recueillir les avis et les commentaires des représentants de l'industrie biologique québécoise sur le projet de réglementation. La Filière et le MAPAQ pourront désormais s'appuyer sur les résultats de ce forum pour orienter leurs futures interventions dans le dossier de la réglementation fédérale. Une analyse des commentaires des entreprises est en cours et permettra de venir étayer davantage ces premiers résultats.

La période de consultation sur le contenu du *Règlement fédéral sur les produits biologiques* se terminera le 29 avril prochain et l'entrée en vigueur de ce règlement est prévue pour juin 2009. La Filière croit donc qu'il faut agir rapidement dans ce dossier puisqu'il risque d'avoir des incidences majeures pour les entreprises biologiques québécoises.

D'autres consultations sur le projet de réglementation ont été menées auprès de 80 entreprises de production biologique, lors de l'Assemblée annuelle de la Fédération d'agriculture biologique du Québec, et auprès de 56 entreprises de la région du Bas-Saint-Laurent. Dans les deux cas, les consultations ont donné lieu aux mêmes résultats que ceux du forum, c'est-à-dire à un rejet de ce projet de règlement dans sa forme actuelle et à la nécessité de le modifier le plus rapidement possible, en tenant compte des préoccupations des entreprises.

Pour plus de renseignements sur les travaux de la Filière biologique dans ce dossier, vous pouvez visiter le site Internet de la Filière à l'adresse suivante : www.filierebio.qc.ca.